

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.402.960, un actif net de D : 2.398.099 et un bénéfice de D : 87.885 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Les emplois en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 93,99% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Ainsi, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent au 31 décembre 2016 que 6,01% du total des actifs se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par le décret précité.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 30 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	2 258 618	1 143 007
Obligations et valeurs assimilées		2 167 269	1 071 606
Titres des Organismes de Placement Collectif		91 349	71 401
Placements monétaires et disponibilités		144 342	364 181
Placements monétaires		-	64 151
Disponibilités		144 342	300 030
Autres actifs		2	-
TOTAL ACTIF		2 402 962	1 507 188
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	4 662	2 518
Autres créditeurs divers	6	200	2 291
TOTAL PASSIF		4 862	4 809
ACTIF NET			
Capital	7	2 297 509	1 462 152
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		16	-
Sommes distribuables de l'exercice		100 575	40 227
ACTIF NET		2 398 100	1 502 379
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 402 962	1 507 188

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	8	102 283	37 319
Revenus des obligations et valeurs assimilées		87 578	29 390
Dividendes		14 705	7 929
Revenus des placements monétaires	9	660	96
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		102 943	37 415
Charges de gestion des placements	10	(14 018)	(5 953)
REVENU NET DES PLACEMENTS		88 925	31 462
Autres charges	11	(4 075)	(3 500)
RESULTAT D'EXPLOITATION		84 851	27 962
Régularisation du résultat d'exploitation		15 724	12 265
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		100 575	40 227
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(15 724)	(12 265)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 144	704
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		1 891	4 753
RESULTAT DE L'EXERCICE		87 886	33 419

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>87 886</u>	<u>33 419</u>
Résultat d'exploitation	84 851	27 962
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 144	704
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 891	4 753
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>(47 359)</u>	<u>-</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>855 194</u>	<u>1 368 960</u>
Souscriptions		
- Capital	1 429 580	1 501 800
- Régularisation des sommes non distribuables	1 919	2 469
- Régularisation des sommes distribuables	42 793	15 499
Rachats		
- Capital	(598 632)	(147 300)
- Régularisation des sommes non distribuables	(545)	(274)
- Régularisation des sommes distribuables	(19 921)	(3 234)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>895 721</u>	<u>1 402 379</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	1 502 379	100 000
En fin d'exercice	2 398 100	1 502 379
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	14 545	1 000
En fin d'exercice	22 811	14 545
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>105,129</u>	<u>103,292</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>4,46%</u>	<u>3,29%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

«FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS» est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 19 Décembre 2014 à l'initiative de la « STB Finance » et la « STB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Avril 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

«FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS» est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la « STB Finance ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 2.258.618 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		2 112 747	2 167 269	90,37%
Obligation de sociétés		1 620 000	1 658 445	69,16%
AIL 2015-1 B	1 000	100 000	102 529	4,28%
AMEN BANK SUB 2016-1	2 000	200 000	201 348	8,40%
ATL 2014-3 C	200	20 000	21 112	0,88%
ATL 2015-2 C	1 000	100 000	105 251	4,39%
ATL 2016-1 C	1 000	100 000	103 176	4,30%
ATTIJARI BANK SUB 2015	1 500	150 000	151 529	6,32%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1 000	80 000	80 081	3,34%
ATTIJARI LEASING 2015-1	300	30 000	31 298	1,31%
BH 2015 SUB A	1 000	80 000	82 803	3,45%
BH SUB 2016-1 B	1 000	100 000	103 929	4,33%
CIL 2015-1 F	1 000	80 000	82 669	3,45%
HL 2015-1 B	500	50 000	52 108	2,17%
HL SUB 2015-1	1 500	150 000	150 937	6,29%
TL 2015-1 B	500	50 000	51 979	2,17%
TL 2016-1 B	1 000	100 000	104 586	4,36%
UIB SUB 2016	1 500	150 000	150 567	6,28%
UIB SUB A 2015	1 000	80 000	82 543	3,44%
Bons du trésor assimilables		492 747	508 824	21,22%
BTA 11/02/2022	513	492 747	508 824	21,22%
Titres des Organismes de Placement Collectif		90 619	91 349	3,81%
SICAV Epargnant	887	90 619	91 349	3,81%
TOTAL		2 203 366	2 258 618	94,18%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			93,99%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	1 120 697	21 606	704	1 143 007	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	650 000			650 000	
Bons du trésor assimilables	492 747			492 747	
Titres OPCVM	1 101 061			1 101 061	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations de sociétés	(80 000)			(80 000)	
Titres OPCVM	(1 081 139)			(1 081 139)	1 891
Variation des plus ou moins value latentes			1 144	1 144	
Variations des intérêts courus		31 798		31 798	
Soldes au 31 décembre 2016	2 203 366	53 404	1 848	2 258 618	1 891

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31 Décembre 2016 un solde de D: 4.662 contre un solde de D : 2.518 à la même date de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	3 885	2 087
Rémunération du dépositaire	777	431
Total	4 662	2 518

Note 6 : Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 31 Décembre 2016 un solde de D: 200 contre un solde de D : 2.291 à la même date de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	-	2 163
Redevance du CMF	200	128
Total	200	2 291

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	1 462 152
Nombre de parts émises	14 545
Nombre de copropriétaires	62

Souscriptions réalisées

Montant	1 429 580
Nombre de parts émises	14 221
Nombre de copropriétaires nouveaux	59

Rachats effectués

Montant	(598 632)
Nombre de parts rachetées	(5 955)
Nombre de copropriétaires sortants	(11)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 144
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 891
Régularisation des sommes non distribuables	1 374

Capital au 31-12-2016

Montant	2 297 509
Nombre de parts	22 811
Nombre de copropriétaires	110

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 102.283 contre D : 37.319 au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	2016	2015
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts des obligations	87 578	29 390
<u>Revenus des titres OPCVM</u>		
- Dividendes	14 705	7 929
TOTAL	102 283	37 319

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 660 contre D : 96 au 31 décembre 2015, il englobe exclusivement les intérêts sur les BTCT.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 14.018 contre D : 5.953 au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	11 681	4 961
Rémunération du dépositaire	2 336	992
Total	<u>14 018</u>	<u>5 953</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 4.075 contre D : 3.500 au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	1 980	841
Honoraires commissaire aux comptes	1 685	2 163
Services bancaires	99	150
Autres	311	346
Total	<u>4 075</u>	<u>3 500</u>

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	4,513	2,572
Charges de gestion des placements	(0,615)	(0,409)
Revenus net des placements	3,898	2,163
Autres charges	(0,179)	(0,241)
Résultat d'exploitation (1)	3,720	1,922
Régularisation du résultat d'exploitation	0,689	0,843
Sommes distribuables de l'exercice	4,409	2,766
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,050	0,048
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,083	0,327
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,133	0,375
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,853	2,298
Résultat non distribuable de l'exercice	0,133	0,375
Régularisation du résultat non distribuable	0,060	0,151
Sommes non distribuables de l'exercice	0,193	0,526
Distribution de dividendes	2,765	-
Valeur liquidative	105,129	103,292
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,59%	0,40%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,23%	2,72%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Obligataire Capital Plus" est confiée à la "STB FINANCE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.